

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAC 608 DJS Subvention (18 500 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Compagnie Résonances du quartier de la Porte Montmartre (18e).

M. Bruno JULLIARD, Mmes Colombe BROSEL et Pauline VERON, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle, en date du 2 septembre 2014, relative au soutien de l'association Compagnie Résonances ;

Vu l'avenant n°1, en date du 29 juin 2015 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Compagnie Résonances pour la réalisation de son action dans les quartiers Porte Montmartre - Porte des Poissonniers - Moskova et Blémont du 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, Mme Colombe BROSEL, au nom de la 3e Commission et Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 18.500 euros est attribuée dans le cadre de la Politique de la ville dont 13.500 euros au titre de la culture et 5.000 euros au titre de la jeunesse, pour des projets élaborés par l'association Compagnie Résonances, 8 rue Camille Flammarion 75018 Paris. Simpa 604.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 2 septembre 2014 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Compagnie Résonances, joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 18.500 euros, est ainsi répartie :

13.500 euros sur le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture. 2016_05037.

5.000 euros sur le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 : Provision pour subvention de fonctionnement au titre de la jeunesse. 2016_05038.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO